

**Compte-Rendu de la réunion de Bassin de documentalistes
Prades/Perpignan Nord
Jeudi 03 mai 2012
Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin – Font-Romeu**

Nombre de participants : 23 (Sur 40 inscrits)

Ordre du jour :

- Accueil
- Tour de table concernant l'ordre du jour (ajout, actualité, problèmes rencontrés...)
- CR journée inter-catégorielle
- Actualité du métier : Learning Center / 3 C : Centre de Connaissances et de Culture
- Info/communication du CDI : quels moyens d'information et de communication ? comment éviter les redondances ? Efficacité et pertinence de chaque outil.
Courriel d'info du CDI avec Publisher
Google docs : possibilités et intérêts de l'utilisation de cet outil.
Tableau récapitulatif
- Statistiques avec Excel
- Réflexions sur nos cahiers de textes (pour nos séances) : quels outils pour faciliter la vision d'ensemble de nos progressions et séances dans l'année. Exemple de Pronote qui permet d'éditer le cahier de texte.
- Constitution et gestion d'un fonds à l'heure du numérique
 - L'intégration des ressources numériques dans E-sidoc.
 - Le développement des abonnements numériques.
 - L'utilisation des liseuses dans les CDI.
 - Quelle réflexion sur la politique d'acquisition ? Comment adapter nos séances à ces constats (sollicitations permanentes d'Internet pour les élèves en parallèle avec le travail scolaire)
- Pour l'an prochain :
 - Animation : changement d'animateurs
 - Etablissement d'accueil

Tour de table concernant l'ordre du jour (ajout, actualité, problèmes rencontrés...)

- Point sur les référents culture. Certains documentalistes occupent cette fonction. La rémunération pose problème car ils ne sont pas payés au même taux horaire que les autres enseignants. Certains documentalistes ont été désignés par leur chef d'établissement.

Cependant, la plupart des activités liées au référent culturel sont effectuées par les documentalistes pendant le temps de travail hebdomadaire.

Les documentalistes ont déjà une mission culturelle mais le référent culturel remplit Oudige et les applications concernant le volet culturel du projet d'établissement. L'intérêt de la création de ce référent culturel est sans doute d'avoir un interlocuteur unique qui fait le lien avec l'inspection académique et le Rectorat. A noter que les projets renseignés dans Oudige

prennent beaucoup de temps mais n'apportent aucune aide financière car la priorité est donnée aux résidences d'artistes et aux activités artistiques.

- Enseignants à qui on demande d'effectuer des heures en documentation dans le département. Exemple de Port-Vendres : enseignant qui effectue des heures à Arles sur Tech. Pas d'autres cas dans le bassin.

- Nous nous inquiétons de la réduction du nombre d'heures en technologie (regroupement en expérimentation SVT, Sc. Physique, technologie) qui nous fait penser que certains professeurs de technologie vont peut-être être affectés dans des CDI sur des postes non pourvus. En effet, ces affectations de personnels non formés ne permettraient pas de mener efficacement les missions exercées par les professeurs-documentalistes.

- **Compte rendu de la journée inter-catégorielle**

Seulement 8 professeurs-documentalistes y ont assisté sur les 23 présents ce jour.

Les CPE étaient plus nombreux, peut-être parce que le thème de l'autorité était plus en lien avec leurs préoccupations.

Les collègues d'Andorre ont souligné que la date du 29 février, en plein hiver, a posé des problèmes de déplacement (neige).

Certains documentalistes ont refusé de participer à cette journée car ils ne se retrouvaient pas dans le thème, plus proche des thématiques traitées par les CPE a priori, d'autant que le SNES appelait au boycott de cette journée pour les mêmes raisons.

L'intervention de Jean Lambert a été particulièrement appréciée par plusieurs documentalistes. L'angle de traitement anthropologique de l'autorité a amené une réflexion très riche.

Certaines rencontres de l'après-midi étaient à première vue un peu éloignées du thème de l'autorité. C'est le cas par exemple de l'atelier sur les réseaux sociaux. Les interventions des professeurs-documentalistes Myriam Ruiz et de Jean-François Lahorgue ont apporté de nombreux éléments très pertinents à réinvestir dans nos établissements.

Tous les documents, compte-rendus et vidéos sont en ligne sur espace doc à l'adresse suivante : <http://cdi.ac-montpellier.fr/articles.php?lng=fr&pg=1291>

L'année prochaine, la formule des ateliers de l'après-midi serait abandonnée, seule la matinée en visioconférence serait maintenue.

Diaporama de Nathalie Petit sur les risques pour les collégiens :

<http://eduscol.education.fr/numerique/actualites/veille-education-numerique/janvier-2012/surfer-prudent>

<http://surferprudent.org/fr/reseaux-sociaux-1>

- **Actualité du métier : Learning Center / 3 C : Centre de Connaissances et de Culture**

Compte-rendu rapide de l'audience accordée par les IPR Vie Scolaire au Collectif Documentalistes du Snes académique de Montpellier le 25 avril. Quatre professeurs-documentalistes ont été reçus en audience par Mme Petitjean et M. Sédilot, IA-IPR EVS en charge des professeurs documentalistes. Plusieurs problèmes ont été soulevés lors de cet

entretien : l'absence de personnel d'aide dans les CDI, l'injustice de traitement des heures supplémentaires, l'existence d'un même corps d'inspection pour superviser à la fois, chefs d'établissements, CPE et professeur documentalistes, les mutations et les postes vacants à la prochaine rentrée, les problèmes liés aux postes « berceaux », les incidents liés à la journée EVS du 29 février 2012 et les problèmes liés à l'ENT dans les établissements.

Les inspecteurs ont notamment proposé le recrutement de personnels AED nommés à cheval sur le CDI et la Vie Scolaire, en fonction d'un projet et ont précisé qu'il y aurait une dotation dans l'urgence de certains établissements. La documentaliste du collège d'Ille-sur-têt, seule pour plus de 800 élèves, expérimente le partage d'un AED entre le CDI et la Vie Scolaire. Elle regrette la précarité de ces personnels qui, une fois formés, arrivent en fin de contrat.

Les inspecteurs ont également précisé que l'inspection des professeurs-documentalistes peut avoir lieu avec ou sans la présence d'élèves, ce qui est déjà le cas ; et réaffirment l'importance de la présence du chef d'établissement lors de l'inspection. Le débat qui s'ensuit démontre que de nombreux collègues déplorent cette absence possible des élèves et pensent que cela prouve que la mission enseignante n'est pas assez mise en avant et reconnue par nos inspecteurs.

La documentaliste du collège Marcel Pagnol de Perpignan donne l'exemple d'un recrutement de type « privé » dans un collège en dispositif « éclair » avec lettre de motivation, entretien d'embauche, objectifs et entretien semestriel avec le chef d'établissement.

25 postes de documentalistes seraient vacants dans l'Académie l'année prochaine, des contractuels devraient donc être recrutés. Cela pose la question de la légalité du temps de travail car certains contractuels travaillent 36 heures par semaine dans leurs établissements au lieu des 30 heures effectuées par un professeur-documentaliste certifié.

Une journée de formation spécifique aux documentalistes pourrait être organisée dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) mais la journée inter-catégorielle restera en lien avec les CPE et chefs d'établissements. Les inspecteurs attendent des propositions de besoin de formation.

Learning Center / 3 C : Centre de Connaissances et de Culture

Visionnage de la vidéo sur le Centre de Connaissance et de Culture du lycée Mathis de Schiltigheim en Alsace.

<http://eduscol.education.fr/cid59679/les-centres-de-connaissances-et-de-culture.html>

Suite à la vidéo, plusieurs avis s'expriment. Il en ressort que la mise en place des centres de connaissances et de culture posent la question du positionnement du documentaliste entre l'enseignement et l'intervention technique. Le risque est que la notion d'apprentissage soit gommée au profit des celles de culture et de connaissance.

Un article de Géraldine Gosselin sur un blog (<http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/>) réalise une analyse complète et alerte sur un certain nombre de points.

Nous insistons lors de nos échanges sur le fait que le statut d'enseignant doit être pérennisé même si certaines évolutions ne doivent pas être rejetées.

La lecture et l'analyse d'un texte de Jean-Pierre Véran apporte des éléments supplémentaires à cette réflexion (<http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-veran/220412/centres-de-connaissances-et-de-culture-quel-modele-politique-d-ed>), d'autant qu'il reprend nos inquiétudes et les nuance.

Quelle communication en fonction des destinataires ?

Info/communication du CDI : nous listons les moyens de communication utilisés dans les CDI avec les différents publics.

Public cible	Elèves	Enseignants	Vie scolaire	Intendance	Direction, administration, IPR	Parents d'élèves	Autres services / personnels	Librairies, fournisseurs
Moyens de communication utilisés (fréquence)	Pronote (notes, cahiers de texte, absences) Rappels Affichage Journal Contact direct Site internet Mails (via l'ENT) Télévisions Délégués Carnet de correspondance Facebook	Courriel d'info Mails Contact direct Site internet Affichage Bulletin d'information papier ou numérique Télévisions	Site internet Mails Contact direct Affichage du planning du CDI Télévisions	Site internet Contact direct Mail Support papier	Site internet Contact direct Projet / Bilan des actions menées au CDI Cahier de texte	Pronote Site internet Carnet de correspondance Facebook Presse locale	Site internet Contact direct Télévisions	Contact direct Mails
Moyens de communication envisagés (fréquence) ?	E-sidoc Mail ENT Facebook	ENT Intranet Mails	ENT		ENT	Contact direct		

Courriel d'info du CDI avec Publisher

Le logiciel permet facilement d'éditer une lettre d'information à diffuser par mail. Il fonctionne avec le logiciel de messagerie Outlook qui ne peut pas être installé dans tous les établissements (Voir le responsable de la maintenance informatique dans chaque établissement). Dans ce cas, Google docs peut être également utilisé pour créer ce type de présentation.

Google docs

Il est intéressant d'utiliser cet outil pour :

- Stocker et partager des documents :
 - importer de nombreux types de documents sur son compte Google (ex : photos, documents PDF, présentation Power Point, Excel, Word...),
 - Choisir les utilisateurs qui peuvent avoir accès aux documents à partir de l'icône « share » (ou « partager »). Deux possibilités : la fonction « lecture seule » ou la fonction "collaboration". Dans le deuxième cas, seuls les utilisateurs autorisés peuvent éditer ces documents. Possibilité de modifier en même temps le document partagé.
- Utiliser les outils bureautiques : créer des documents à partir d'outils assimilés aux logiciels bureautiques classiques. Ces outils en ligne ont des fonctionnalités plus limitées que la suite Microsoft ou Office. Ils permettent néanmoins d'effectuer de nombreuses tâches. Trois principaux outils :
 - Tableur,
 - Traitement de texte (communiqué interne, collaboration sur un projet d'écriture),
 - Diaporama.
- Transférer des fichiers : une fois les documents créés, on peut les sauvegarder sous différents formats : XLS (fichiers Excel), DOC (Word), PPT (Power Point). Mais aussi sous d'autres extensions : ODT, ODS, RTF, CSV, PPT, etc.,
- Sauvegarder les fichiers au format PDF.

Cet outil concurrence l'Environnement Numérique de Travail (ENT) car il est un espace de stockage et de partage, avec la possibilité d'y joindre Google agenda et Gmail avec identification unique, ce qui n'est pas encore le cas pour l'ENT.

• Statistiques avec Excel

Au collège-lycée de Font-Romeu, les documentalistes utilisent Excel pour effectuer des statistiques basiques sur le nombre de prêts par niveau. Ils utilisent un modèle de fichier Excel avec équations pré-remplies et effectuent des recherches dans BCDI :

- Recherche de différents éléments dans Recherche Emprunteurs :
 - Nombre total d'élèves
 - Nombre d'élèves par niveau
- Recherche de différents éléments dans Recherche / prêts puis statut M. = élève
 - Nombre de prêts total,
 - Nombre de prêts par niveau ex : Emprunteurs / classe = 6-

Ensuite les données obtenues sont analysées et des objectifs sont fixés pour l'année suivante. Par exemple, développer les prêts en 3^{ème}.

Il est également intéressant d'établir un différentiel sur l'année précédente pour comparer et en tirer les conclusions utiles pour le programme d'actions de l'année suivante.

De nombreux collègues sont conscients de l'intérêt de la réalisation de statistiques pour la lisibilité des actions menées au CDI pendant l'année. Ils en réalisent, notamment avec BCDI et les diffusent auprès des élèves, des enseignants, de l'administration...

- **Réflexions sur les cahiers de textes** qui recensent les séances pédagogiques et les progressions des apprentissages documentaires :

Le débat a été lancé sur les outils utilisés par les documentalistes pour faciliter la vision d'ensemble des progressions et séances dans l'année. En effet, il nous semble essentiel d'avoir une idée très claire de toutes les actions et séances menées dans l'année. Cela est d'autant plus important que la plupart du temps le documentaliste n'a pas de classe attribué dans son emploi du temps. De plus, cela permet de valider les compétences documentaires présentes dans nos référentiels pour chaque classe en fin d'année.

Certains collègues utilisent un classeur papier, d'autres des fichiers numériques avec Word ou Excel. Pronote permet également d'éditer le cahier de texte à condition que le documentaliste soit un enseignant de la classe avec une discipline particulière. Les progressions peuvent y être inscrites pour chaque classe mais cela demande une double saisie qui n'est pas toujours possible à suivre pendant l'année scolaire.

Les documentalistes regrettent une fois de plus que Pronote ne soit pas adapté à leur cas particulier d'enseignant « ponctuel » qui intervient, en fonction des projets dans différentes classes auprès des élèves. D'ailleurs, certains collègues ont parfois plusieurs comptes Pronote : un en tant qu'enseignant pour une ou plusieurs classes qu'ils ont à l'année, un en tant qu'administrateur pour valider les compétences du B2i d'élèves qu'ils ont vus ponctuellement, un ou plusieurs qu'ils partagent avec un enseignant et qui leur permet de noter les élèves dans un sous-service de la discipline concernée.

- **Constitution et gestion d'un fonds à l'heure du numérique**

- Les abonnements numériques se développent. Un tour de table nous permet d'avoir des retours d'expérience sur l'utilisation de ces abonnements dans les CDI.

Il existe peu d'abonnements numériques adaptés à une consultation dans les CDI et les tarifs sont souvent prohibitifs. Plus de 500 € par an par exemple pour le monde.fr.

Le CDDP de Perpignan est abonné aux hors séries des cahiers pédagogiques sur I-pad mais l'offre est inadaptée car le fichier ne peut être lisible que sur un I-pad.

La revue « alternatives économiques » propose par contre une version numérique avec un accès par adresse IP de l'établissement déclarée lors de l'abonnement. L'accès au contenu est alors transparent pour les élèves sans nécessité de s'identifier.

La version actuelle d'E-sidoc ne permet pas d'intégrer pour l'instant les contenus des abonnements numériques. Cela devrait être bientôt possible avec les fichiers d'extension .pdf mais cela ne résout qu'une partie du problème car les droits de diffusion ne permettent pas de mettre à disposition ces fichiers. Exemple des fichiers .pdf quotidien du Monde qui ne peuvent pas être mis en ligne.

- Information sur la copie privée et la licéité de la source :

Une disposition modifiant le code de la propriété intellectuelle permet désormais en toute légalité aux usagers des bibliothèques et centre de documentation d'y copier des documents dans la mesure où la source est licite. C'est ce que l'on appelle la licéité de la source.

« Concrètement, cela signifie que des usagers de bibliothèques, à condition qu'ils réalisent des copies avec leur propre matériel (leur appareil photo, leur téléphone portable, leur PC chez eux, etc.) et réservent ces copies à leur usage personnel, pourraient **réaliser des reproductions à partir de documents consultés ou empruntés en bibliothèque, sans tomber sous l'accusation de contrefaçon, y compris lorsque les œuvres en question sont toujours protégées par le droit d'auteur.** »

<http://www.bibliobsession.net/2012/01/11/des-copy-party-dans-les-bibliotheques-en-toute-legalite/>

- Liseuses : où en est-on ? Qui est équipé ? Quelle utilisation envisagée ? Au CDI, en prêt ?

Aujourd'hui, de nombreuses médiathèques mènent des réflexions autour des contenus dématérialisés et des supports qui permettent d'y accéder. L'arrivée de nouveaux supports de lecture nomade -liseuses, tablettes, Smartphones ou ordinateurs portables- introduit de nouvelles réflexions sur l'accès à l'information ou la diversification des supports de lecture dans nos établissements. La modification des pratiques de lecture des élèves nous conduit à nous interroger sur ces nouveaux supports :

- Faut-il proposer ces outils aux élèves dans les CDI au nom de l'égalité des chances ?
- Quels sont les cadres législatifs liés à la mise à disposition en prêt des livres numériques ?
- Comment les « assimiler » dans nos pratiques professionnelles tout en formant les élèves à leur utilisation ?
- Comment gérer les utilisations d'outils numériques personnels par les élèves (question de l'accès au réseau internet, quelle utilisation) ?
- Comment choisir le support le mieux adapté à nos publics ?

Légifrance définit le terme de « liseuse » (*ebook reader*) par « appareil électronique permettant de lire des livres électroniques » (*ebook*).

Sur un certain nombre de caractères, les liseuses se valent toutes : dimensions, poids, batterie. Là où elles diffèrent c'est sur leur capacité de stockage (mémoire interne ou carte SD). Les liseuses sont prévues pour lire du texte. Les lectures du pdf ou des formats de lecture de mangas (CBZ ou CBR : pages de bandes dessinées sous forme d'images type JPG, GIF, BMP) sont des bonus qui ne sont pas forcément bien gérés (il faut se déplacer avec le tactile pour lire la planche par exemple, zoomer...). Les liseuses proposent une lecture

donnant l'impression de papier grâce à l'encre électronique. Les tablettes s'apparentent, elles, à une lecture sur écran d'ordinateur et fonctionnent avec des applications.

Attention, nous ne sommes pas propriétaires du fichier comme on pourrait l'être pour un ouvrage papier. En juillet 2009, Amazon a supprimé directement sur les Kindle le titre « 1984 » de George Orwell car l'entreprise qui le vendait, sur le magasin Kindle, n'en détenait pas les droits. Les lecteurs ont constaté la disparition de leur fichier et ont été remboursés.

Avantages & inconvénients des liseuses

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Prix des livres électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le moment pas d'orientation paysage
<ul style="list-style-type: none"> • 2 mois de batterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas adapté pour lire des BD
<ul style="list-style-type: none"> • Objet ludique et attractif 	<ul style="list-style-type: none"> • Formats de lecture fermés par les vendeurs de liseuse : évolution envisagée ?
<ul style="list-style-type: none"> • Encre électronique, impression de lecture sur papier 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat par téléchargement : frein pour la Gestion
	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilité
	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'outil
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas la possibilité de se reporter d'un « clic » à la fin de l'ouvrage
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas propriétaire du livre électronique, licence seulement
	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt de l'appareil hors établissement à débattre

Avantages & inconvénients des tablettes tactiles

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Prix des livres électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> Compte associé à l'objet pour télécharger dans le magasin les applications
<ul style="list-style-type: none"> Objet ludique et attractif 	<ul style="list-style-type: none"> Zoom, programmes spécifiques pour lire des BD
<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de surfer 	<ul style="list-style-type: none"> Formats de lecture fermés par les vendeurs de liseuse : évolution envisagée ?
	<ul style="list-style-type: none"> Achat par téléchargement : frein pour la Gestion
	<ul style="list-style-type: none"> Fragilité
	<ul style="list-style-type: none"> Coût de l'outil
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la batterie
	<ul style="list-style-type: none"> Pas propriétaire du livre électronique, licence seulement
	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de l'appareil hors établissement à débattre

Une collègue du collège d'Andorre nous fait part de son ressenti et des contraintes liées à l'utilisation d'une liseuse (autonomie de la batterie par exemple) dans son établissement. Nous attendons d'avoir plus de remontées d'expériences en établissement scolaire pour nous faire une idée plus précise des avantages et inconvénients de l'usage d'outils nomades.

Sources :

- KREMER, Pascale. « Ma médiathèque mute », *Le Monde* du samedi 21 janvier 2012, supplément Culture & idées
- RAFFALOVICH. Marie, « La guerre du livre numérique aura bien lieu », *L'ordinateur individuel*, n°249, mai 2012, p.10-11.
- MAURIAC, Laurent. 2009. « Sur le Kindle, Amazon détruit des livres qu'il a vendus ». *Rue89*. En ligne. 19/07/2009. <http://www.rue89.com/2009/07/19/sur-le-kindle-amazon-detruit-des-livres-quil-a-vendus>. Consulté le 30 avril 2012.

- Quelle réflexion sur la politique d'acquisition ? Comment adapter nos séances à ces constats (sollicitations permanentes d'Internet pour les élèves en parallèle avec le travail scolaire)

Un constat se pose, comme le soulignait un article du Monde en janvier dernier (KREMER, Pascale. « Ma médiathèque mute », *Le Monde* du samedi 21 janvier 2012, supplément Culture & idées) : les espaces d'accès au savoir tels que les bibliothèques et médiathèques s'ouvrent et se transforment à l'ère du numérique. Les médiathèques développent, par

exemple, des espaces de loisirs et de services. L'expérimentation des Learning Center et 3C reprend l'idée d'un espace où se mêlent accès au savoir et à la culture et nouveaux outils numériques. A l'heure d'Internet, de certains collègues propose une réflexion sur la nécessité du fonds documentaire papier par rapport aux informations disponibles en ligne. De nombreuses questions restent en suspens, aussi bien en collège qu'en lycée.

- Quel budget pour acheter des outils numériques nomades et avec quels moyens de maintenance ?
- Politique d'acquisition : doit-on restreindre l'offre de documentaires et de périodiques papiers ?
- Qu'est-ce qu'un élève acquiert dans ces nouveaux lieux (LC, 3C) ? Quelle capacité développe-t-il pour réfléchir et mobiliser ses connaissances quand il en a besoin ?
- Comment le documentaliste peut-il se positionner par rapport à ces manques d'apprentissage et de réflexion ? Comment utiliser le numérique pour aider les élèves à réfléchir ? Une enquête disponible sur Savoirs cdi nous apprend qu'au niveau universitaire, la culture informationnelle ne s'est pas accrue et la capacité d'évaluation de l'information reste très faible (validité, pertinence, fiabilité). « On parle notamment de phénomènes d'hypo-attention, d'incapacité à aller au-delà de la surface des choses (surf...) » Christophe Evans. Bibliothécaire au centre Pompidou.

- **Informations en lien avec le CDDP des Pyrénées-Orientales (Claire Mateu)**

- **Point sur les Défis lecture départementaux**

La remise des prix aura lieu lors de la journée de Ressources éducatives le 23 mai à Perpignan.

Cette année 27 collèges en se sont inscrits pour le Défi 6^{ème}, 10 en 5^{ème}.

Il a été noté que la date était tardive cette année. Il serait préférable d'avoir les dates en début d'année pour mieux organiser le calendrier des séances.

- **Journée des Ressources Educatives** à Perpignan organisée par le CDDP :

Elle aura lieu le 23 mai sur le thème « art et culture ». Elle marquera l'ouverture de Couleurs Culture.

- **Amicale des documentalistes** le 12 juin à Perpignan à partir de 18 heures

- **Besoins de formation au Plan Académique de Formation (PAF)**

Partant du constat de nombreuses enquêtes sur les pratiques numériques de jeunes qui précise que les élèves utilisent l'outil informatique d'abord pour les loisirs plutôt que pour le travail scolaire, les documentalistes pensent qu'il serait indispensable de réfléchir ensemble à une façon de former les élèves à travailler avec les outils numériques dans le cadre scolaire, notamment au cours de toutes les étapes de la chaîne documentaire (ensemble des

opérations successives de sélection / collecte, de traitement, de mise en mémoire et de stockage et de diffusion de documents et d'information » (Vocabulaire de la documentation, 2004).

Une journée de formation au PAF pourrait s'intituler ainsi : « Professeur-documentaliste à l'heure du numérique : quelles pratiques numériques enseigner aux élèves à chaque étape de la chaîne documentaire ».

- **Pour l'an prochain :**

- Animation : **changement d'animateurs Maryline GRAVIER et Yvette MATHIEU, documentalistes au collège de Canet-en-Roussillon deviennent les nouvelles animatrices.**
- Etablissement d'accueil : Collège de la Côte Radieuse à Canet-en-Roussillon
- Ordre du jour : il sera établi en fonction de l'actualité, du thème de la prochaine réunion inter-catégorielle.

Le 30 mai 2012

Compte-rendu rédigé par

Christelle Champy, Florence Jany et Yann Dutheil, animateurs de bassin,

Copie adressée par mail :

- à tous les inscrits,
- à Mme Petit-Jean, M. Cousquer et M. Sédilot, IPR-IA EVS,
- à nos chefs d'établissements (**à vous de diffuser**),
- à Barbara Loup au CRDP,
- aux animatrices du bassin de Perpignan Sud.

Les comptes-rendus de nos rencontres ainsi que ceux des autres bassins de l'Académie sont en ligne sur L'esp@ce doc des professeurs-documentalistes de l'Académie de Montpellier :

<http://cdi.ac-montpellier.fr/articles.php?lng=fr&pg=55>